

Date de convocation du Conseil Municipal	: 13.09.2021
Date d'affichage du compte-rendu	: 24.09.2021
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	: 27
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés	: 26

Le vingt septembre deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1<sup>er</sup> Adjoint, Mme Marie-Claire **VEQUE** 2<sup>ème</sup> Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4<sup>ème</sup> Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6<sup>ème</sup> Adjoint, M. Claude **PAPOT** 7<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, Mme Hélène **ACE** M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Rodolphe **FOURRÉ**, M. Patrice **BAUDOUIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER** et Mme Claire **DURQUETY**.

**ETAIENT ABSENTS :** M. Henri **MOINARD** qui a donné pouvoir pour voter en ses lieux et places à M. Christian AUBERT ainsi que M. Alain **HURIEZ** excusé et non représenté.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Pascal TRUTEAU

Monsieur le Maire accueille l'assemblée qui valide la suppression de 2 points à l'ordre du jour :

- *Aménagement d'un logement à Tillou : attribution de 2 lots et plan de financement actualisé* : les offres reçues nécessitent des précisions qui seront demandées par le maître d'œuvre
- *SPIC Réseau de chaleur : renégociation du prêt contracté pour la chaufferie de Tillou* : le dossier n'a pas abouti.

Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

#### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 JUILLET 2021**

Le compte rendu de la réunion du 26 Juillet ne suscite pas de remarques particulières : adoption à l'unanimité

#### **PROPOSITION D'ORGANISATION INTERNE**

[\*Monsieur le Maire présente ce dossier\*](#)

Suite à la réunion informelle des élus le 31 Août 2021 au cours de laquelle chacun était invité à dresser le bilan des ressentis positifs et négatifs d'une année de fonctionnement de l'assemblée, une réflexion a été menée et des adaptations organisationnelles sont formulées pour améliorer le fonctionnement de l'assemblée et la gestion de l'activité communale. Monsieur le Maire remercie les élus pour ce point d'étape.

#### **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

[\*Annie Gonnord présente ce dossier\*](#)

**Sur proposition de la commission « Animation » le Conseil Municipal unanime, valide l'attribution d'une subvention de 200€ à la FNAM.** Un bilan des aides communales sera dressé pour présentation à la commission.

#### **AMENAGEMENT D'UN LOGEMENT A TILLOU : CONVENTIONS AVEC LES CONCESSIONNAIRES**

[\*Claude Papot présente ce dossier\*](#)

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité valide les devis et les conventions de partenariat avec les concessionnaires : ORANGE (1 035.06 €) et GEREDIS (7 799.68 €) et autorise leur signature**

## PARC LOCATIF : PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS

[Christian Aubert présente ce dossier](#)

La commission Patrimoine a priorisé les travaux à envisager dans les logements du lotissement de la gare, recensés par les services techniques à l'occasion d'une visite. Les devis obtenus sont présentés.

Par ailleurs, des travaux urgents sont nécessaires dans la Résidence Gontier (vélux et étanchéité de la terrasse)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les devis correspondants :**

### **LOTISSEMENT DE LA GARE**

- 12 façades coulissantes pour placards (RULLIER)	2 611,30 € TTC
- 12 sèches-serviettes (CEDEO – Niort)	993,60 € TTC
- 12 évier/placard y compris plomberie (CEDEO Niort )	2 906,78 € TTC
- Fourniture et pose des gouttières en zinc (Les Copains du Mellois)	
+ pose des planches de rives (fournies et préparées en régie)	12 003,45 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>18 515,13 € TTC</b>

Les autres travaux (portes de garage, vélux du puits de lumière) et éventuellement le remplacement des ouvertures (portes et fenêtres) seront chiffrés ultérieurement.

### **RESIDENCE GONTIER**

- Problème d'étanchéité (ATTILA)	9 447,30 € TTC
- Fourniture de 2 velux des cages des escaliers communs (COUTEAU)	2 870,40 € TTC
<b>TOTAL</b>	<b>12 317,70 € TTC</b>

Un point budgétaire intégrant ces travaux confirme que le montant des dépenses sur les logements locatifs représente, hors opération d'aménagement du logement de Tillou, 53 000 € contre 56 500 € prévus au budget.

Il est souligné, à l'occasion d'une interrogation quant à l'absence de communication publique sur la réalisation et la valorisation des travaux réalisés sur le parc locatif, qu'effectivement des actions sont régulièrement menées : isolation de l'ensemble du parc locatif de Chef-Boutonne en 2015, changement des radiateurs ...

Le recensement des besoins va se poursuivre sur l'ensemble du parc pour le lancement d'autres plans d'actions en 2022.

## PARC LOCATIF ET SPIC : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

[Monsieur le Maire présente ce dossier](#)

Afin d'être plus réactif pour certains travaux sur les logements communaux, incombant à la collectivité et pour valider des devis de réparation urgente des chaufferies, il est proposé comme cela a été fait pour le budget principal de la commune (délibération du 8 juin 2020), *de donner délégation au Maire de prendre toute décision concernant la réparation, la passation, le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.*

**Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité valide cette délégation et fixe l'enveloppe à 5 000 € par trimestre pour chacun des 2 budgets.**

## SCHEMA DIRECTEUR DES VOIRIES : ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRE D'ŒUVRE

[Christian Aubert présente ce dossier](#)

Il rappelle le contexte de ce dossier et la procédure ainsi établie :

8 voiries ont été identifiées et retenues par la commission patrimoine en vue de leur aménagement

- ID79 missionné comme Assistant à Maitrise d'Ouvrage, a préparé le dossier de consultation relatif à un accord cadre mono- attributaire à marchés subséquents de maitrise d'œuvre pour l'aménagement des voiries.

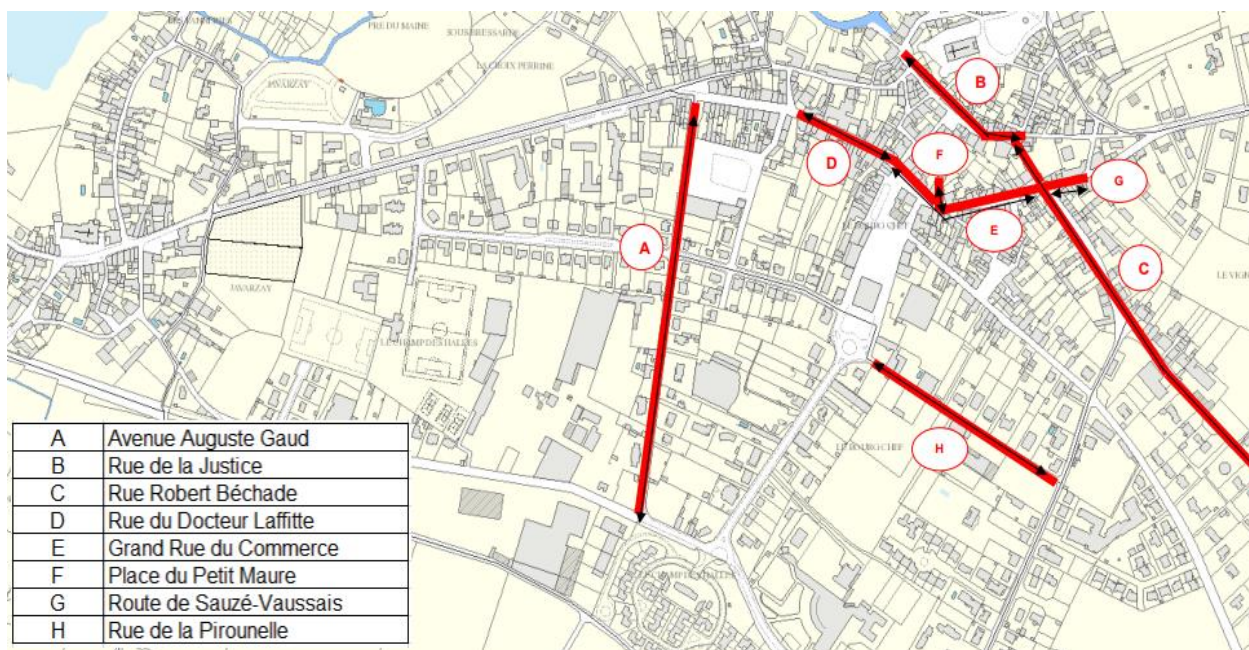
- la consultation a été lancée le 21 juin 2021

- 4 candidatures ont été enregistrées le 27 juillet 2021

La commission Finances a donc examiné les offres reçues. ID79 a rédigé et commenté son rapport d'analyse devant de la commission Finances.

Les auditions de 3 cabinets de maîtrise d'œuvre choisis par la commission le 4 Août 2021, ont eu lieu le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les critères de sélection sont ainsi rappelés : prix des prestations 40 points – valeur technique de l'offre 60 points.

Les rues ciblées sans pour autant être confirmées, composant ce schéma directeur de voiries sont rappelées :



**Sur proposition de la commission Finances, qui était unanime quant à la sélection du cabinet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de confier le marché à bons de commandes mono-attributaire au Bureau A2i Ingénierie de Vayres (87) de 4 ans
- Valide le marché subséquent n°1 pour 10 640 € HT (AVP des 8 rues présélectionnées)
- Valide le devis de Sitéa de Niort (79) pour l'élaboration des plans topographiques correspondants de 9 039,50 € HT

Monsieur le Maire évoque la nécessité de composer un COPIL pour le bon suivi et l'avancement de cette opération Il sera composé pour assister le Maire de

- Frédéric Wattebled, Claude Papot, Jean Waroux, Christian Aubert, Patrick Coirault et Patrick Petit, élus volontaires
- 3 techniciens : Christine Benoit DGS, Corinne Buzard Responsable des services techniques et de Mathis Commere VTA

La 1<sup>ère</sup> réunion aura lieu le 4 Octobre 2021 de 17h à 19 h.

#### **TRAVAUX CAMPANAIRES : REMPLACEMENT DU MOUTON A CREZIERES ET ELECTRIFICATION DES CLOCHES A TILLOU**

[\*Christian Aubert présente ce dossier\*](#)

Pour rappel, ces travaux ont été inscrits au programme d'investissements établi au moment du budget et il avait été décidé de solliciter un devis qui a été reçu tardivement. Considérant qu'il convient d'avoir quelques précisions sur les préconisations annoncées non prévues initialement, il est décidé par ailleurs d'élargir la consultation.

La décision du Conseil Municipal est reportée à la séance du mois d'octobre.

#### **MUSEOGRAPHIE DU CHATEAU DE JAVARZAY : POINT D'ETAPE – AVENANTS**

[\*Christian Aubert présente ce dossier\*](#)

Nuüd, Maître d'œuvre de l'opération, sollicite des adaptations pour le lot électricité pour tenir compte d'éclairages en plus pour certains panneaux, de câblages en moins, d'éclairage à reprendre suite à la réfection du plafond de l'orangerie, de déplacements de coffrets... Ces ajustements représentent une plus-value de 5 277 € HT.

Il est précisé que l'ensemble des avenants de cette opération représente à ce jour 1.4% du marché de base (422 960 € pour 417 000 €).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

- Valide et autorise la signature de l'avenant correspondant au marché **SEGUIN titulaire du lot 4 - Electricité.**
- Prend note que la quote-part de la commune est majorée d'autant et passe ainsi à **108 050 €**

<b>TRAVAUX INTERIEURS DU CHATEAU DE JAVARZAY : POINT D'ETAPE – AVENANTS</b>
---

[\*Christian Aubert présente ce dossier\*](#)

Au gré de l'évolution des travaux intérieurs du château de Javarzay, il est apparu d'une part que la restauration et la peinture de 4 ouvertures sont indispensables, et d'autre part qu'il est opportun de remplacer les radiateurs. Les devis sont présentés.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- Valide les devis de l'entreprise Artisan du Bois (8 190 € HT) et Renov'Déco (2 106.11 € HT) pour les fenêtres
- prend note du plan de financement actualisé :

	OFFRES	AVENANT	TRAVAUX HORS MARCHE	MARCHE TOTAL
<b>lot 1 menuiserie charpente</b>	70 099,24 €	- 7 798,97 €	<b>8 190,00 €</b>	70 490,27 €
<b>lot 2 électricité</b>	58 890,27 €			58 890,27 €
<b>lot 3 maçonnerie / installations commun</b>	37 987,21 €	3 745,50 €		41 732,71 €
<b>lot 4 peinture</b>	22 151,78 €		<b>2 106,11 €</b>	24 257,89 €
<b>lot 5 serrurerie</b>	18 669,96 €	1 050,00 €		19 719,96 €
<b>lot 6 cloisons sèches</b>	20 239,05 €	4 585,00 €		24 824,05 €
<b>Total</b>	228 037,51 €	1 581,53 €	<b>10 296,11 €</b>	239 915,15 €

- Valide le devis de CGED d'un montant de 3 163.89 € HT pour la fourniture de 9 radiateurs qui seront installés en régie.

<b>MISE EN PLACE D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENTS (A.P.C.P) POUR L'ILOT URBAIN PLACE CAIL SUR LE BUDGET ANNEXE DU PARC LOCATIF</b>
---

[\*Christian Aubert présente ce dossier\*](#)

Plusieurs articles du Code Général des Collectivités Territoriales faisant référence aux obligations comptables, permettent l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour des opérations d'investissements. Une présentation du dispositif a déjà été effectuée à l'assemblée.

Pour rappel, l'APCP consiste à autoriser l'inscription budgétairement des dépenses d'investissement (d'une opération qui sera réalisée sur plusieurs exercices), correspondant à la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face (FCTVA, subventions, autofinancement...). La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme. Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles présentées par le Maire sont votées par le Conseil Municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Une proposition sera faite par la commission Finances.

**Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal :**

- valide la mise en place d'une APCP pour l'opération Ilot Urbain Place Cail étant précisé que les montants indiqués sont des montants prévisionnels.

Ilot urbain	AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
<b>DEPENSES</b>	<b>3 433 000,00 €</b>	50 000,00 €	1 000 000,00 €	2 383 000,00 €	- €
<b>RECETTES</b>	<b>520 000,00 €</b>	45 000,00 €	120 000,00 €	200 000,00 €	155 000,00 €

*Christian Aubert présente ce dossier*

**Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal valide les décisions budgétaires modificatives du budget SPIC Réseaux de chaleur**

BUDGET SPIC DM 1-2021			SECTION DE FONCTIONNEMENT			
			DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Article	Désignation de l'article	Montant +	Montant -	Montant +	Montant
011	602 21	Achat stocké		37 850,00 €		
011	606 8	Autres matières ou fournitures	37 137,00 €			
011	615 28	Entretiens autres bâtiments	5 000,00 €			
011	6156	Maintenance		1 000,00 €		
65	658	Charges diverses de gestion couran		3 287,00 €		
	<b>TOTAL</b>		<b>42 137,00 €</b>	<b>42 137,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

**URBANISME : PROJET PHOTOVOLTAÏQUE**

*Monsieur le Maire présente ce dossier*

Une demande de permis de construire d'un hangar avec panneaux photovoltaïques d'environ 1600 m<sup>2</sup>, motivé par un besoin d'espace couvert supplémentaire pour abriter les céréales en période de récolte et le matériel agricole récemment acquis et actuellement stocké à l'extérieur, a récemment été déposé auprès du service Urbanisme par une entreprise, pour un agriculteur de Tillou.

Ces dossiers sont soumis à des avis consultatifs de la Préfecture et de la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF).

La CDPENAF a émis un avis défavorable remettant en cause la superficie de la construction par rapport au besoin réel de l'exploitation concernée.

Officiellement, le Maire doit prendre la décision sachant que dans le cadre de ce dossier, d'un point de vue d'urbanisme cette construction est possible. Ce sujet devient donc politique et il souhaite partager les enjeux avec l'assemblée. Il indique qu'il suivra l'avis majoritaire.

Les élus échangent longuement et très respectueusement sur l'opportunité de la demande, l'aspect environnemental et géographique du projet, soulignant la perspective visuelle jugée dégradée pour certains, pour le bourg de Tillou.

**Après un échange et un débat d'idées,**

**- considérant que le hangar projeté se situe dans la cour de l'exploitation donc sans emprise sur une terre agricole,**

**- considérant que le besoin d'un bâtiment agricole est avéré pour le développement de l'entreprise,**

**- considérant que le bâtiment se situe à proximité d'un autre bâtiment existant dont les dimensions sont similaires et que le bardage prévu serait plutôt qualitatif,**

**le Conseil Municipal émet l'avis suivant : 19 favorables, 2 défavorables, 5 abstentions en précisant qu'une intégration paysagère est indispensable. Une prescription sera précisée en ce sens dans le permis de construire.**

Il est précisé que le Conseil Municipal sera invité à se positionner pour tout autre dossier de même nature et que la construction en cours à la Varenne de La Bataille était autorisée avant la création de la commune nouvelle.

**DEPLOIEMENT DU NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES DECHETS  
CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU**

*Madame Marie-Claire VEQUE présente ce dossier*

Le groupe de travail, composé, pour rappel de Marie-Claire Veque, Christian Aubert, Christian Goujeau, Claude Papot et du Maire, a travaillé sur la cartographie des implantations de bacs sur le territoire communal, avec Mickaël Lebrun, chargé de mission de la communauté de communes. Elle est en cours de finalisation et de validation définitive. Elle sera envoyée aux élus dès réception.

Ce groupe de travail a participé à plusieurs réunions de concertation depuis juin 2021.

Le nouveau mode collecte consiste à installer des bacs d'emballages ménagers (couvercle jaune) à côté des bacs collectifs d'ordures ménagères, déjà présents. Madame Veque rappelle la répartition de la prise en charge des coûts de ce déploiement entre la CDC et les communes

REPARTITION DES COUTS	C.C.M.P	Communes
Achat des bacs roulants et colonnes aériennes	100%	
Achat et mise en œuvre des plateformes béton	100%	
Achat et mise en œuvre de conteneurs enterrés	50%	50%
Achat du matériel nécessaire à l'aménagement paysager	100%	
Travaux de mise en œuvre de l'aménagement paysager		100%
<b>CONDITIONS D'ENTRETIEN DES POINTS DE COLLECTE</b>		
Entretien et nettoyage des bacs roulants et colonnes aériennes	X	
Entretien et nettoyage des abords		X
Entretien et nettoyage des aménagements paysagers		X

Déploiement par secteur géographique :

- Tournée toutes les deux semaines OM et TRI avec roulement entre les deux.
- Déploiement prévu pour le secteur de Chef Boutonne : Octobre 2021
- Test de l'emplacement et du dimensionnement des bacs sur 2 mois. (Rappel à minima 1 bac OM et 1 bac TRI par point de collecte).
- Mise en œuvre des travaux de plateformes et aménagements nécessaires après retour sur résultats opérationnels.
- Cartographie SIG représentant l'ensemble des points de collecte disponible à la fin du projet.

Déploiement sur Chef-Boutonne :

- Peu de modifications de points de collectes : < 5 suppressions
- Proposition de 3 lieux pour bacs enterrés : Rue de la justice, Place Malesherbes, Place Cail (pas encore calé)

**Après en avoir délibéré, sur proposition d'un élu, il est décidé que la convention de partenariat prévoyant les conditions d'implantation des points de collecte d'ordures ménagères et de tri sélectif par la Communauté de Communes Mellois en Poitou sur le territoire de la commune, sera validée lorsque toutes les annexes seront finalisées et notamment la cartographie des implantations.**

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de faire un tri rigoureux pour notamment diminuer le tonnage pour compenser la hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes), appliquée sur le tonnage des ordures ménagères résiduelles. Elle va passer de 25 à 65 € en 4 ans. Le recrutement d'ambassadeurs de tri est en cours à la CDC pour faciliter la communication de cette politique volontariste.

Madame Veque élue référente indique que tout dysfonctionnement doit lui être signalé. Son adresse mail est rappelée : [marie-claire.veque@chef-boutonne.fr](mailto:marie-claire.veque@chef-boutonne.fr);

<p><b>UTILISATION PAR UNE ASSOCIATION DU COMPLEXE SPORTIF CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU</b></p>
---

La Communauté de Communes Mellois en Poitou a approuvé par délibération son Pacte de gouvernance lors du conseil communautaire du 27 mai 2021. Un des enjeux de ce pacte vise à consolider les dispositifs renforçant le lien entre les communes et la communauté de communes dans son schéma de gouvernance.

Parmi ces dispositifs, figure la mise en œuvre de l'article L 5211-57 du CGCT qui invite les communes à délibérer avant la communauté de communes lorsque la décision communautaire amène des effets juridiques sur une seule commune membre.

A cet effet un projet de convention pour l'utilisation par une association du complexe sportif J. Courivaud de Chef Boutonne est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide cette convention et autorise sa signature**

**PROLONGATION DE LA CONVENTION AVEC LE C.D.G 79  
POUR LA GESTION DES DOSSIERS DE RETRAITE DES AGENTS**

*Madame Marie-Claire VEQUE présente ce dossier*

La commune de Chef Boutonne a signé une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saint Maixent pour un accompagnement lié au traitement des dossiers de retraite des agents de la collectivité. Cette convention arrivée à échéance en juillet 2021, doit être prolongée pour 6 mois dans l'attente de la décision du CDG79, sur son offre de prestations aux collectivités, actuellement à l'étude. Il est précisé qu'elle est prolongée dans les mêmes conditions (prestations et tarifs)

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de l'avenant correspondant à la prolongation de la convention relative à l'établissement des dossiers de retraite CNRACL (agents dont le temps de travail est supérieur à 28 heures hebdomadaires) avec le concours du CDG79**

**RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES**

**NICOLE BETTAN (Développement)**

- Le Groupe de travail chargé du devenir des locaux actuels de l'EHPAD a visité l'Ets le 11 septembre 2021
- Le Groupe de travail chargé de l'accueil au Château de Javarzay après les travaux et aménagements liés à la muséographie, s'est réuni le 14 septembre. Les propositions de tarification, des conditions d'accueil, de calendrier pour l'inauguration, de la communication à mettre en place..., à l'étude, seront prochainement soumises à l'approbation du Conseil Municipal

**ANNIE GONNORD (Animation)**

- Forum association : Les associations y ont massivement participé, environ 50 étaient présentes pour accueillir les 260 entrées comptabilisées.
- La Commission Animation réunie le 16 septembre pour finaliser l'organisation des dernières animations communales et l'actualisation du livret accueil

**MARIE CLAIRE VEQUE (Social)**

- Une rencontre a eu lieu avec les jeunes du lycée du Roc Fleuri qui effectueront un diagnostic social auprès de la population du 15 au 19 novembre. La restitution du fruit de cette enquête aura lieu le 17 janvier à Ruffec, la date reste à fixer pour la restitution à Chef-Boutonne.
- Le service « Mobilibus » pour l'accompagnement au marché du samedi matin a repris samedi dernier : 5 usagers

**SOPHIE ROBION (Ressources Humaines)**

- La rédaction du Règlement Intérieur de la commune vis-à-vis des agents est en cours

**PATRICK PETIT (Travaux)**

- Les travaux pour la gestion de l'écoulement des eaux à Treneuillet sont terminés, la clôture du terrain acquis face au Château et Rue de Judée est réalisée, la réparation du pont écroulé sur le chemin communal « des 2 moulins » entre la rue Pierre Blanchard et la rue de l'Hermitage est en cours, divers travaux sont en cours avec le SIVU.....

**JEAN WAROUX (Développement)**

- L'analyse des candidatures est en cours pour les auditions de candidats au poste du garde champêtre

**M. le MAIRE communique quelques informations complémentaires avant de clore la séance à 23h40 :**

- Un des logements communaux de Tillou sera vacant à compter du 10 octobre – communication en sera faite
- Suite à une interrogation de Madame Marie Kholer, des précisions sont données quant aux choix des vacataires recrutées pour la vérification des Pass-Sanitaire à l'occasion des animations communales
- Une randonnée est organisée au départ de Tillou le 10 Octobre, par le Syndicat Mixte d'Adduction d'eau potable 4B : visites Coupeaume - Randonnée au départ de Tillou le 10 octobre 2021

A Madame Helen ACE qui s'interroge sur l'avancement du dossier relatif au réseau mobile de Tillou, il est répondu que le dossier avance normalement même si peu d'informations sont connues. Une demande de renseignements va être effectuée auprès de Bouygues.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne le 20 Septembre 2021

**Pascal TRUTEAU Secrétaire de séance,**

**Fabrice MICHELET, Maire**